



Garantie RC Pro et décennale avant réception

Par **dji**, le **03/08/2011** à **11:43**

Bonjour,

nous avons fait construire notre résidence principale, une maison. Nous en sommes à l'attente de la deuxième réunion d'expertise judiciaire. Bien sûr, nous avons fait constat d'huissier, expertises privées, avocat etc... mais nous n'arrivons pas à savoir si l'assurance RC Pro et décennale de notre "cher mâçon" couvriront les malfâçons constatées par les experts(aussi bien sur le gros oeuvre que le second).Aujourd'hui, notre" maison" est hors d'eau ou d'air avec le doublage et cloisons sachant que les ouvertures ne sont pas étanches (2cm de vide entre fenêtre et doublage). Nous n'avons pas souscrit de DO, malheureusement. Faut il insister auprès de l'expert pour qu'il inscrive des remarques pertinentes au juge dans ses conclusions pour que celles-ci prennent en charge ces désordres?